



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Publié le 30 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900310-20251230-DEC202544-DE

DECISION n° 2025-44

DOMAINE DE LA DECISION : 1.1 Marchés publics

Attribution des marchés de travaux pour le lotissement le Clos des Alcyons

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'avis de la commission Urbanisme-Travaux en date du 12 décembre 2025,

Considérant le projet de lotissement le Clos des Alcyons,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les marchés suivants aux entreprises mentionnées ci-dessous et selon les montants figurant au tableau :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	OFFRE € HT
Lot 1 - Terrassement - Voirie	Stan TP	47 988,30
Lot 2 - Assainissement - AEP	RSB	78 000,00

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera affiché à la porte de la mairie.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 30 décembre 2025,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.